

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2019

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-neuf, le 26 août, à 18h30, les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des élections municipales du 02 décembre 2018, se sont réunis dans la salle du Colombier sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Éric GOBERT, Laurence VANDOORNE, Joël SUZANNE, David JOUAULT, Françoise FLECHE, Jean-Pierre DUBAS, Odile CARMES, Daniel DIGUET, Laurent DELAROCQUE, Françoise GARNIER, Mickaël BERTRAND, Dominique LOHY et Didier CHARRON.

Était excusés : Mesdames Roselyne HEUDIER, Martine FREMIN et Anita MET, Messieurs Alain DOUARD et Jean-Luc CHAUSSAVOINE.

Était absente : Madame Isabelle MICHEL.

Madame Roselyne HEUDIER a donné pouvoir à Madame Odile CARMES.

Madame Martine FREMIN a donné pouvoir à Monsieur Jean Pierre DUBAS.

Madame Anita MET a donné pouvoir à Monsieur Éric GOBERT.

Monsieur Alain DOUARD a donné pouvoir à Monsieur Didier CHARRON.

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire Éric GOBERT.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Joël SUZANNE.

Ouverture de séance à 18h35.

1 - Objet – Création d'un poste d'agent de maîtrise

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient ainsi au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois de la Ville de Cambes en Plaine et l'admission d'un agent de la Ville au concours interne d'agent de maîtrise en date du 6 mars 2019.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, à compter du 1^{er} septembre 2019, de créer un emploi d'Agent de maîtrise permanent à temps complet de 35h par semaine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges salariales sont inscrits au budget chapitre 012.

2 - Objet – Signature d'une convention avec l'UNCMT

L'Union Normande des Centres Maritimes et Touristiques (UNCMT), association loi 1901, est gestionnaire de l'Accueil de Loisirs (ALSH) Saint Contest / Authie / Thaon.

Considérant les nouvelles conditions tarifaires prescrites par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) limitant à vingt euros maximum par jour et par enfant le tarif d'accueil des enfants en ALSH.

Considérant que ces nouvelles conditions tarifaires ne permettent pas à l'UNCMT de couvrir ses charges de fonctionnement.

Considérant que pour assurer la continuité de l'accueil des enfants de Cambes en Plaine jusqu'à la fin de l'année 2019 à l'ALSH de St Contest / Authie / Thaon, l'UNCMT propose à la commune de Cambes en Plaine de verser une somme de neuf euros par jour et par enfant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Le Conseil Municipal DECIDE** de signer la convention en annexe avec l'UNCMT.

PRECISE que cette convention couvre la période comprise entre la rentrée scolaire de septembre 2019 et la fin décembre 2019.

3 – Informations et questions diverses.

RIFSEEP

La création du poste d' « Agent de maîtrise » nécessite l'insertion de ce cadre d'emploi dans la délibération du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Ce sujet fera l'objet d'une délibération à un prochain conseil municipal.

AIAE

L'adhésion à l'AIAE (association intercommunale pour l'aide à l'emploi) fait débat parmi les communes membres. Ce sujet fera également l'objet de nouvelles discussions à un prochain conseil municipal.

Référents et ambassadeurs de lieux de vies.

Le conseil municipal propose de développer la démocratie locale et le lien de proximité dans la commune en proposant des référents et ambassadeurs de quartier parmi les élus et les administrés.

Défibrillateurs

Le conseil municipal valide l'installation de deux défibrillateurs externes à proximité de la mairie, de l'école et de la salle Lilian Thuram.

Révision du PLU

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de Cambes en Plaine est inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire du 19 septembre prochain.

RAM

Familles Rurales a été désigné en tant que nouveau gestionnaire du Relais d'Assistance Maternelle Arc en Ciel.

Animations

Trois animations sont finalisées pour la rentrée : le Forum des Associations, Rock and Run et Le Seigneur des anneaux.

Clôture de séance à 20h30.

Le secrétaire,

Joël SUZANNE



Le Maire,

Éric GOBERT